



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 9 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 3 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. BROSSARD à M. BALDES, Mme HIMPENS à Mme GIROTTI, M. ELIAS à M. DURANT, Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etait absent:

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

5 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BLAYE ET L'OFFICE DE TOURISME DE BLAYE POUR LA COMMERCIALISATION DE L'ŒUVRE DE L'ARTISTE ILLUSTRATEUR DOZ- AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

La ville de Blaye s'est engagée dans une politique de valorisation de son patrimoine et à développer un tourisme culturel de qualité envers différents publics, en s'appuyant sur une stratégie de marketing et sur l'image notamment de la Citadelle de Blaye.

En partenariat avec l'artiste illustrateur DOZ, réputé pour ses affiches vintage d'illustrations touristiques néo-rétro, la Ville de Blaye a demandé la réalisation d'une affiche.

L'œuvre réalisée par DOZ est déclinable sur de multiples produits (affiches, cartes postales, magnets, porteclés, ...).

Dans cet objectif de valorisation de l'image de Blaye et de promotion des atouts du territoire auprès d'un large public, la ville souhaite confier à l'Office de Tourisme la vente de l'œuvre réalisée par DOZ sur l'ensemble des produits dérivés.

Pour ce faire une convention de partenariat entre la Ville de Blaye et l'Office de Tourisme de Blaye est nécessaire afin de définir notamment les modalités financières, les obligations et les missions confiées à chaque signataire.

Les caractéristiques essentielles de la convention sont :

- l'Office de Tourisme de Blaye versera à la Ville de Blaye une commission égale à 8% du chiffre d'affaire hors taxes pour l'ensemble des produits, reprenant l'illustration de l'artiste illustrateur
- durée de la convention : 1 an renouvelable 2 fois
- l'Office de Tourisme se chargera des commandes, de la gestion des stocks, de la promotion et commercialisation
- la ville de Blaye émettra à l'encontre de l'Office de Tourisme un titre de recette en fonction des encaissements réalisés présentés dans le bilan comptable.

Les recettes seront encaissées au chapitre 70 du compte 7082 du budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de Partenariat entre la Ville de Blaye et l'Office de Tourisme de Blaye pour la commercialisation de l'œuvre de l'artiste illustrateur DOZ et tous les documents y afférents.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 28 octobre 2021 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 16/11/21
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20211109-66137A-CC-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



The image shows a handwritten signature in black ink over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE B' at the top, a central emblem, and '1990 (Gironde)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.